Zeitschrift: Tracés : bulletin technique de la Suisse romande

Herausgeber: Société suisse des ingénieurs et des architectes

Band: 135 (2009)

Heft: 13-14: Sur le métier

Werbung

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 23.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

HMO et conseil médical téléphonique. Ils permettent une réduction des primes pouvant atteindre jusqu'à 20 %. Toutefois, le modèle médecin de famille et le modèle HMO ne prévoient pas le libre choix du médecin – à l'exception des cas d'urgence, des soins dentaires, des traitements pédiatriques ou gynécologiques.

Dans le cas des modèles HMO, les patients doivent s'adresser en premier à un médecin du centre HMO qui leur est affecté. Différents médecins généralistes et spécialistes y exercent sous un même toit. Des économies de coûts permettant l'octroi de rabais sur les primes peuvent donc y être réalisées. Concernant les modèles médecin de famille, on distingue deux variantes:

ou les assurés indiquent le nom de leur médecin de famille à la caisse, ou ils choisissent un médecin de famille dans la liste proposée par la caisse. De manière générale, ce modèle, tout comme le modèle HMO, réduit toutefois le choix du médecin. En cas de maladie, les assurés s'engagent à consulter en premier le médecin de famille qui leur est affecté conformément au modèle d'assurance.

Le modèle du conseil médical téléphonique, enfin, est le seul qui permet de réaliser des économies sur les primes sans pour autant restreindre le libre choix du médecin. Les discussions en cours actuellement prévoient l'introduction systématique de ce modèle. Les assurés optant pour celui-ci sont tenus de consulter tout d'abord un « call center » par téléphone. Les conseils médicaux qui leur sont alors dispensés leur permettront le cas échéant d'épargner la visite chez le médecin. A noter toutefois que la recommandation téléphonique n'a aucun caractère contraignant pour le patient. De fait, le libre choix du médecin reste donc préservé.

Outre les possibilités d'économies dans l'assurance de base, diverses options sont également proposées dans l'assurance complémentaire. L'une d'elles consiste à adhérer à un contrat collectif. Des informations détaillées sur l'assurance collective **sia** sont disponibles sur le site http://www.sia.ch/assurances.

(SIA)



Présenté par:



Du 1er au 4 septembre 2009 Messe Basel | Halle 1 | www.ineltec.ch

